



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA COMMUNE DE THUN-SAINT-AMAND

Séance du 13 avril 2023

**DEL N° 032/2023**

**Date de convocation**

05 Avril 2023

**Date d'affichage**

05 Avril 2023

**Nombre de conseillers :**

<b>En exercice :</b>	<b>15</b>
<b>Présents :</b>	<b>12</b>
<b>Pouvoirs :</b>	<b>1</b>
<b>Votants :</b>	<b>13</b>
<b>Pour :</b>	<b>13</b>
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Abstentions :</b>	<b>0</b>

L'an deux mil vingt-trois le Jeudi 13 avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël BROQUET, Maire,

**Présents :**

BROQUET Jean-Noël	GARCIA Christiane	BOURDON Philippe
PINOY Jacques	JOLY Denis	CHABANE Michel
GÉNOS Cathy	VINCKIER Annick	CORREA Emmanuel
BLOIS Olivier	COLLINET Patricia	MARIE Emilie
TAQUET Sabine	BENIT Marie-Agnès	COURTECUISSÉ Charles

**Absent excusé ayant donné procuration :**

BOURDON Philippe (Pouvoir à JOLY Denis)

**Absent excusé :**

**Absent non excusé :**

CHABANE Michel, CORREA Emmanuel

**Secrétaire de séance :**

BENIT Marie-Agnès

**Objet : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET 20H00**

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,  
Vu la démission d'un adjoint technique à temps non complet 25h00 au 31 mai 2023,  
Vu le tableau des emplois et des effectifs,  
Et sur proposition de Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire,

**Informe :**

- Que Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
- Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.
- Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes de : la restauration scolaire, le nettoyage et la location des salles communales.
- Que suite à la démission d'un adjoint technique à temps non complet 25h00 au 31 mai 2023 en charge de ces missions, il est nécessaire de créer un poste à temps non complet pour assurer ces missions pour une durée de 20h00.

**Propose :**

- La création d'un poste adjoint technique à temps non complet d'une durée de 20h00 hebdomadaire de service, (soit 20/35<sup>ème</sup>) à compter du 01/06/2023, pour la restauration scolaire et l'entretien de la salle des fêtes.

**Précise :**

- Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du d'emplois des adjoints techniques.
- Cet emploi pourra être occupés par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.
- La durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

**Demande :**

- Au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Adopte** cette proposition, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.
- **Dit** que les crédits sont inscrits au B.P. 2023,
- **Charge** Monsieur le maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement,
- **Charge** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à M. Eric DURAND, Président du Centre de Gestion du Nord, Monsieur Jean-Michel MOYNAC, Trésorier Principal de Saint-Amand-les-Eaux après exercice du contrôle de légalité de Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes.

Fait les jours mois et an susdits

  
Le Maire  
**J.N. BROQUET**

  
(Nord) \*

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Thun-Saint-Amant  
Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	<b>DEL0322023</b>
Objet :	<b>DEL 032/2023 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET 20H00</b>
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-04-13 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
Identifiant unique :	059-215905944-20230413-DEL0322023-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 059-215905944-20230413-DEL0322023-DE-1-1_0.xml	text/xml	902 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : D322023.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905944-20230413-DEL0322023-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	136.7 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	18 avril 2023 à 14h36min53s	Dépôt initial
En attente de transmission	18 avril 2023 à 14h36min54s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	18 avril 2023 à 14h36min58s	Transmis au MI
Acquittement reçu	18 avril 2023 à 14h48min47s	Reçu par le MI le 2023-04-18

